

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Délégation "environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21" - subventions aux associations - 5ème répartition 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 57 du 15 Décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Pour cette cinquième répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 64 900 € selon le détail suivant :

- 5 000 € en fonctionnement pour une demande de subvention « animaux »
- 23 500 € en fonctionnement pour sept demandes de subvention « développement durable »
- 36 400 € en investissement pour deux demandes de subvention « environnement » déposées par deux associations, précisées comme suit ;

L'association « Colineo » sollicite une aide d'un montant de 25 200 € pour la 3^{ème} tranche de travaux du bâtiment bioclimatique.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 25 200 € sur une dépense subventionnable totale de 100 355 € (soit un taux de 22,42 %)

L'association « Société Nationale de Protection de la Nature et d'Acclimatation de France » sollicite une aide d'un montant de 11 200 € pour l'entretien régulier des sites d'accueil du public.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 11 200 € sur une dépense subventionnable totale de 28 000 € (soit un taux de 40 %)

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL